

Pour diffusion immédiate
Le 18 octobre 2017

Services de garde : le dépistage du radon désormais obligatoire pour l'obtention de permis

Le gouvernement du Yukon se lance dans une démarche visant à rendre progressivement obligatoires le dépistage et les mesures d'atténuation du radon pour l'octroi de permis aux garderies et aux services de garde en milieu familial du territoire.

Au cours des prochains mois, le gouvernement collaborera avec les établissements de garde agréés pour décliner les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle exigence.

Le radon est un gaz radioactif produit par la désintégration de l'uranium dans le sol, la roche ou l'eau. Il est incolore et inodore. Sa présence est naturelle dans l'environnement. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments par les fissures présentes dans les murs et les planchers des fondations ou par les interstices autour des tuyaux et des câbles.

L'exposition au radon est la principale cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs. Les effets du radon sont encore plus néfastes chez les fumeurs ou les personnes exposées à la fumée de tabac secondaire.

Citations

« Notre gouvernement mène les actions nécessaires pour assurer le bien-être et la sécurité des enfants au Yukon. En rendant le dépistage du radon obligatoire pour l'obtention de permis, nous protégeons les enfants contre une exposition à des niveaux de radon qui dépasseraient les recommandations formulées par Santé Canada. »

– *M^{me} Pauline Frost, ministre de la Santé et des Affaires sociales*

« L'exposition des enfants yukonnais au radon est un enjeu de santé publique majeur. Pour protéger au mieux leurs poumons, il faut préserver la qualité de l'air en éliminant les risques d'exposition à la fumée secondaire du tabac et en réduisant la concentration de radon. »

– *D^{re} Catherine Elliott, adjointe au médecin hygiéniste en chef du Yukon*

En bref

- Le Yukon est la première administration au Canada à vouloir rendre obligatoires le dépistage et les mesures d'atténuation du radon pour les établissements de garde.
- Le risque de cancer du poumon dû à l'exposition au radon dépend de la concentration du gaz dans l'air et de la durée d'exposition. Les fumeurs exposés à de hauts niveaux de radon sont considérablement plus à risque de développer ce type de cancer.

Renseignements :

Sunny Patch
Communications
Conseil des ministres
867-393-7478
sunny.patch@gov.yk.ca

Michelle Boleen
Communications
Santé et Affaires sociales
867-456-6145
michelle.boleen@gov.yk.ca

Communiqué numéro 17-221

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.